

MILANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 22 Mai 1849.

No. 72

NOUVELLES D'EUROPE.

PROCLAMATION.—Les journaux de Marseille nous apportent l'ordre du jour suivant de M. le général Oudinot: "Soldats, le président de la République vient de me confier le commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée. Cet honneur impose de grands devoirs; votre patriotisme m'aidera à les remplir. Le gouvernement, résolu à maintenir partout notre ancienne et légitime influence, n'a pas voulu que les destinées du peuple italien puissent être à la merci d'une puissance étrangère ou d'un parti en minorité. Il nous confie le drapeau de la France, pour le planter sur le territoire romain, comme un éclatant témoignage de nos sympathies. Soldats de terre ou de mer, enfants de la même famille, vous mettez en commun votre dévouement et vos efforts; cette confraternité vous fera supporter avec joie les dangers, les privations et les fatigues. Sur le sol où vous allez descendre, vous rencontrerez à chaque pas des monuments et des souvenirs qui stimuleront puissamment vos instincts de gloire. L'honneur militaire commande la discipline autant que la bravoure; ne l'oubliez jamais. Vos pères ont en leur honneur de faire chérir le nom Français partout où ils ont combattu; comme eux, vous respecterez les propriétés et les mœurs des populations amies. Dans sa sollicitude pour elles, le gouvernement a prescrit que toutes les dépenses de l'armée leur fussent immédiatement payées en argent. Vous prendrez en toute occasion, pour règle de conduite, ces principes de haute moralité. Par vos armes, par vos exemples, vous ferez respecter la dignité des peuples; elle ne souffre pas moins de la licence que du despotisme. L'Italie vous devra ainsi ce que la France a su conquérir pour elle-même: l'ordre dans la liberté."

Marseille, le 20 avril 1849.
Le général en chef, OUDINOT DE REGGIO.
UNE MISSION. — M. de la Tour-d'Auvergne, attaché à la direction politique du département des affaires étrangères, a été désigné pour accompagner M. le général Oudinot en qualité de secrétaire de la légation. Il est parti hier au soir porteur de dépêches et d'instructions pour le commandant en chef de la division expéditionnaire, laquelle se partage, dit-on, en deux corps formant un effectif de 13,000 hommes, et dont le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély prendrait le commandement dans le cas où la mission du général en chef l'empêcherait momentanément de l'exercer lui-même. — M. de la Tour d'Auvergne, chargé déjà de deux missions à Gênes, est revenu du cardinal-évêque d'Arras.

DÉPART.—On lit dans le *Nouveliste de Marseille* du 23: "Ce matin, à dix heures, l'escadre expéditionnaire a levé l'ancre. Le *Panama*, l'*Infant*, et le *Veloce*, qui étaient montés dans le bassin de la Joliette, ont pris les devants. Le *Leclerc*, à bord duquel le contre-amiral Tréhouart a arboré son pavillon, et qui porte le général Oudinot, commandant en chef et son état-major, est sorti du port quelques instants après, suivi de l'*Albatros*. Cette dernière frégate est restée sur rade jusqu'à ce que le *Ténor* lui eût amené la corvette à voiles la *Provençale*, qui a pris sa remorque. A midi, les sept bâtiments étaient au large, poussés par un fort vent de nord-ouest qui accélère beaucoup leur traversée. On sait que l'escadre doit rallier, en passant, la division de Toulon. Au moment où l'expédition appareillait, une frégate à vapeur était signalée. C'était le *Soné*, parti avant-hier de Toulon, et que le gros temps avait forcé de relâcher à la Ciutat. Ce navire, qui sera probablement suivi de quelques autres, vient prendre de nouveaux renforts, et probablement de la cavalerie, qui est arrivée depuis plusieurs jours dans notre ville."

MILAN.—Les négociations engagées à Milan entre la Sardaigne et l'Autriche pour la conclusion d'un traité, viennent d'être interrompues. Les conditions présentées par l'Autriche sont d'une nature telle que le gouvernement sarde ne peut pas les admettre; les voici: 1° occupation commune d'Alexandrie, après que le Piémont aura réduit son armée; 2° paiement de 256 millions de livres pour frais de guerre et d'indemnité; 3° modification par le roi Victor Emmanuel de la loi électorale et suppression de la liberté de la presse; c'est-à-dire violation formelle de la constitution à laquelle il vient de prêter serment. Cette dernière condition surtout est inacceptable. L'Autriche s'en est bien vite aperçue; aussi a-t-elle changé de langage, et a-t-elle donné ordre à son ministre plénipotentiaire de suspendre les négociations pour une quinzaine. Elle a proposé en même temps la convocation à Vérone d'un congrès auquel la France et l'Angleterre seraient invitées à envoyer des représentants. On suppose que ce qui a fait prendre à l'Autriche ce parti, c'est le désir de gagner du temps, afin de pouvoir détacher 30,000 hommes de l'armée de l'Italie, qui incombent au secours de ses troupes si maltraitées en Hongrie. Le ministre sarde a donné l'ordre de continuer avec une grande activité l'approvisionnement et l'armement de la place d'Alexandrie. Un camp de quarante mille hommes va se former sous la protection de cette forteresse et de la ligne qui s'étend jusqu'à Gênes. Le ministre de la guerre fait tous les préparatifs pour la reprise des hostilités; il prend aussi les mesures nécessaires pour renforcer l'escadre dans la mer Adriatique, dans le cas où l'on essaierait de l'écraser. — A Gênes, le désarmement s'opère avec lenteur; un délai de vingt-quatre heures a été accordé par la municipalité, avant l'emploi de mesures plus vigoureuses.

LA RÉACTION EN TOSCANE.—Le mouvement révolutionnaire que nous annonçons, il y a huit jours, a définitivement triomphé à Florence; mais le grand-duc n'est point encore rentré dans sa capitale. La première mesure de la municipalité toscane a été de dissoudre la garde nationale et d'en ordonner la reconstitution immédiate. Un second décret interdit les clubs et les cer-

cles politiques, et porte que le droit de réunion et d'association sera réglé par une loi à intervenir. L'assemblée constituante toscane est dissoute. Elle s'était déclarée en permanence; et elle a tenté un instant de résister à la dissolution qui lui était imposée par la municipalité. Mais la multitude s'étant portée par masses énormes vers le palais, la majorité a pris peur et s'est dispersée. Alors la municipalité, précédée par la musique militaire, et suivie par la garde nationale et une foule immense, s'est rendue, conjointement avec la commission des cinq, au Palais-Vieux, dont elle a pris possession, ainsi que de toutes les administrations publiques, au bruit des acclamations populaires. Elle est revenue ensuite sur la place du Grand-Duc, et, à la face de la multitude, elle a proclamé la restauration de la monarchie constitutionnelle, et elle a promis le prochain retour du souverain. Le peuple a répondu à ces communications par les plus bruyants applaudissements. — Le 16 à eu lieu, à l'hôtel-de-ville de Livourne, la réunion qui avait été annoncée pour examiner le parti que la ville avait à prendre en présence du mouvement qui s'est opéré à Florence en faveur du grand-duc. La réunion était composée de toutes les classes de citoyens; l'évêque, les chefs de la garde nationale et les principaux négociants étaient présents. Après délibération il a été décidé que l'on devrait surseoir à toutes discussions relatives à l'adhésion ou la résistance à la commission gouvernementale de Florence jusqu'à plus amples informations. Il a été nommé une commission de sûreté adjointe à la municipalité pour l'ordre intérieur de la ville.

PLAISANCE, 15 avril.—La régence instituée par le nouveau duc régnant Charles III se compose de MM. d'Al'Asia Lombardini, comte Paolo Scatti, marquis Pallavicino, ex-gouverneur de Plaisance, et le conseiller Sillati. Un courrier a été expédié au marquis Pallavicino pour l'informer à Turin, où il se trouve, de sa nomination à la présidence de la régence des duchés de Parme-Plaisance. Les décrets du lieutenant maréchal d'Appre (Autrichien), du 16 avril, ne signifient plus rien d'après la composition de cette régence, qui n'a rien à voir avec la junte créée par l'Autrichien. On parle d'une Constitution, etc. On est étonné de voir que Charles III, dans sa proclamation du 24 mars dernier, de Londres, n'a pas pris le titre de comte de Pontremoli. On dit que le maréchal Thurn aurait dernièrement prononcé ces paroles: "L'Autriche voudrait bien garder les duchés, mais la France ne le veut pas; elle voudrait qu'ils appartissent au Piémont. L'Autriche ne veut pas en entendre parler." On dit que les habitants des duchés devront, par ordre, se couper les cheveux.

Turin, 20 avril.—La garde nationale de Gênes a été dissoute par ordonnance royale du 18 avril. — On dit que l'instruction du procès du général Ramorino est terminée et qu'il a été trouvé coupable de désobéissance aux ordres du commandant en chef.

FLORENCE, 15 avril.—La ville est parfaitement tranquille, le peuple, la garde nationale veillent sans cesse au maintien de l'ordre. Toutes les municipalités s'empressent avec joie de reconnaître le gouvernement de Léopold. Les Autrichiens ne se sont pas avancés au-delà de Pontremoli. L'autorité a pris toutes les mesures afin d'éviter une invasion. Les ministres étrangers ont assuré le gouvernement qu'il pouvait compter que les Autrichiens respecteraient les Etats du grand duc.

WURTEMBERG.—Une crise des plus graves a éclaté dans le Wurtemberg, par suite du refus du roi d'accepter la constitution allemande, notifiée par l'assemblée de Francfort. On assure que le Roi a quitté Stuttgart et que les Bavarois sont en marche pour y rentrer. On a rappelé les troupes wurtembergeoises qui étaient en garnison dans le grand duché de Bade, depuis la dernière levée de boucliers dont ce duché a été le théâtre. A l'adresse de la chambre sur la question germanique, le roi avait répondu qu'il reconnaissait la constitution, sauf sur le point de la souveraineté, on n'il lui était impossible de se soumettre à la famille des Hohenzollern; qu'on pouvait le forcer à donner son adhésion à la nomination du roi de Prusse, mais que, dans un pareil cas, sa parole ne serait pas librement donnée. Malgré cette réponse, la chambre a adopté par 46 voix contre 23, la résolution suivante: "La chambre demande que la constitution de l'empire soit reconnue comme loi dans le Wurtemberg, et que tout citoyen soit tenu d'y obéir; que toute attaque à cette constitution soit regardée comme un crime." La lutte est donc engagée, et on accuse l'influence de l'Autriche de l'avoir provoquée. On espère cependant qu'elle se résoudra pacifiquement.

CHOLÉRA EN FRANCE.—Paris 26 avril 1849. — Le choléra, qui se montre depuis une quinzaine avec des oscillations peu marquées, a décoré d'une manière assez notable pendant ces deux derniers jours. Le nombre des nouveaux malades admis dans les hôpitaux et les hospices civils a été de 52, chiffre très-inférieur à celui des deux journées précédentes. Il y a eu parallèlement pour les décès une diminution remarquable: les cinq grands hôpitaux, l'Hôtel-Dieu, la Pitié, la Charité, Saint-Louis et Beaujon, ont compté 19 morts, ce qui ne fait pas 4 par hôpital et 6 autres cas sont répartis entre sept ou huit autres établissements. La mortalité a encore plus baissé à la Salpêtrière, où elle est tombée à 4 décès pour deux jours. A Bicêtre, dans le même temps, on n'a pas perdu un seul cholérique. La mortalité a également diminué en ville: le nombre des décès était, les 18, 19 et 20 de ce mois, de 31, 28 et 36; il est tombé ces deux derniers jours, à 21 et 23.

Chambre des Lords.—Séance du 23 avril. — Lord Brougham. — Je désire savoir s'il est vrai que les républicains de Rome et de Toscane ont vendu des objets d'arts précieux. On a dit qu'un membre de la chambre a fait acheter la *Transfiguration*. Je ne le crois pas, mais je crains que des objets moins importants aient été achetés, et je voudrais que le gouvernement adoptât les mesures nécessaires pour empêcher un pareil abus. — Le marquis de Lansdowne. — Il y a un beaucoup d'ex-

agération dans les rapports faits sur cette affaire. Les grands ouvrages d'art n'ont pas été touchés et l'on n'a pas essayé d'en disposer. Quant aux objets moins importants, je ne puis parler d'une manière aussi précise; mais je pense, comme le noble lord, que toute tentative faite pour en disposer doit être flétrie.

UN MINISTRE ROMANISTE.—Le Rd. S. W. Allies, recteur de Launton Oxen, qui a publié dernièrement un livre intitulé *Journal en France* en 1845 et 1848, avec des lettres de l'Italie en 1847, était il y a pas longtemps chapelain examinateur de l'évêque de Londres. Maintenant le même émet dans son journal sa croyance dans le grand dogme de la présence réelle, c'est-à-dire, dans la transsubstantiation, dogme qu'il croit ainsi que celui de l'intercession des saints et particulièrement celle à la mère de Dieu; et il n'est pas étonné de ce que l'Église catholique romaine regarde l'église d'Angleterre comme une pure apostasie, un éloignement de tout ce qui est grand, noble et entraînant dans la foi, et un gonflement où vont se confondre toutes les erreurs. Pendant que M. Shore périt dans les prisons d'Exeter pour avoir prêché l'évangile, on laisse à ce papiste ses 700 à 800 livres sterling en toute sûreté. M. Allies a reçu avis de ses diocésains de quitter son église, et il néglige de le faire; et son affaire va devenir une matière d'investigations sans aucun délai. (En effet si M. Allies est convaincu des erreurs de sa secte, il est difficile de comprendre comment il peut sympathiser avec sa conviction pour garder sa prébende de 700 à 800 livres..... Mais il n'est pas le seul.)

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

UN OMNIBUS LE DIMANCHE.—Nous avons eu, avant-hier soir, une chose que nous ne croions pas, si nous n'avions pas le témoignage de nos yeux: un omnibus attelé de quatre chevaux et remontant Broadway, malgré la solennité du dimanche. Il y a pour nous, dans ce fait, l'indice d'une révolution prochaine peut-être, dans les mœurs dominicales de New-York. *Courrier.*

LE NUMÉRIQUE A NEW-YORK.—Il y a en ce moment dans les banques de la ville, une masse d'espèces s'élevant à plus de six millions de dollars; il se trouve en outre dans les coffres de la sous-trésorerie une somme de \$1,872,000.

INCENDIE DANS LES BOIS.—Une immense conflagration, dont l'origine est attribuée à la négligence de quelques charbonniers, vient de dévorer une vaste étendue de bois, située dans Long Island, à quarante milles environ de Brooklyn. En dépit de tous les efforts, le feu a duré cinq jours entiers et a étendu ses ravages sur un espace de six à sept milles. La perte est évaluée à \$250,000 et se trouve répartie entre cinquante ou soixante propriétaires. *Courrier.*

INONDATION.—Une dépêche télégraphique de Pittsburg, datée d'hier, annonce que, par suite d'une crue soudaine dans la rivière Alleghany, la ville de ce nom est complètement inondée. Les habitants, contraints de chercher un refuge dans les étages supérieurs de leurs maisons, ont dû être recueillis en bateaux. Nombre d'embarcations et des quantités considérables de bois de charpente ont été entraînés par les eaux.

NOUVEAU JOURNAL FRANÇAIS.—Les feuilles de Boston annoncent qu'un journal français doit être prochainement établi dans cette ville sous le titre de *Le Bostonien*. Il est rédigé par MM. GAUDELLET BAILEUL.

DROITS DE DOUANE.—Les droits perçus par la douane à New-York sur le chargement du steamer *United States*, son dernier voyage s'élevaient à la somme énorme de trois cent soixante-quinze mille piastres, non compris ce qui sera payé plus tard sur les articles entreposés. On calcule que le total des droits ne sera pas moindre de \$400,000. *Bulletin de la N. O.*

PARRICIDE.—Le 28 avril, un crime horrible et accompagné de circonstances étranges a été commis par un individu nommé Newkirk, à quinze milles environ de Louisville. Ce misérable a tué sa mère âgée de près de cent ans, après avoir accompli cet attentat, il se tourne vers un jeune nègre qui se trouvait là, lui met son fusil entre les mains et lui ordonne de tirer sur lui, en le menaçant des plus affreux traitements s'il refuse l'obéir. L'enfant effrayé se décide à tirer, mais soit à dessein, soit que la main lui tremble, la balle s'égare. Le furieux le saisit alors et le frappe sans pitié, puis se tournant vers des voisins accourus au bruit: "Croyez-vous qu'on me pendu?" Et sans attendre la réponse il prend la fuite. Depuis lors toutes les recherches pour l'arrêter n'ont amené aucun résultat.

NOUVELLE GRENADE.—Des journaux de Santa Martha et de Bogota ont été reçus dernièrement à New-York. Ils annoncent l'avènement au pouvoir de José Hilario Lopez. Ce général a été élu président de la Nouvelle-Grenade le 7 mai.

VENEZUELA.—Des lettres de la Guayra, en date du 21 avril, nous annoncent un fait auquel on était bien loin de s'attendre: le général Monagas, président de la république vénézuélienne, et son vice-président, Guzman, viennent de se démettre simultanément de leurs fonctions. Nous aurons, sans doute avant peu le mot de cet événement qui, de manière ou d'autre, doit exercer une influence puissante sur les destinées de Venezuela. Le congrès n'avait du reste, que trois jours pour aviser aux exigences de la situation nouvelle créée par cette double démission, car il devait se réunir le 24 avril. Les correspondances que nous avons sous les yeux parlent toutes du général Páez comme de l'homme vers lequel se tournaient les regards et les vœux de la population.

SANT-DOMINGUE.—Des nouvelles non moins importantes, bien que d'un autre genre, nous parviennent de la République dominicaine. Les troupes du président Soulouque défaits par une source dont leurs ennemis avaient empoisonné l'eau, ont éprouvé, le 18 avril, une déroute complète, dans laquelle le président lui-même a failli être fait prisonnier. Cet événement a changé la face des choses et le rôle des partis. La ville d'Azua est retombée aux mains

des Dominicains et le général Santana, prenant à son tour l'offensive se préparait à envahir le territoire d'Haïti, en jurant de ne faire aucun quartier sur passage.

CE QUE PENSE LE PEUPLE

A une adresse des habitants de Bathurst, Haut-Canada; S. E. Lord Elgin a répondu comme suit:

MESSIERS,
Je ressens un vif plaisir de la promptitude avec laquelle vous venez de l'avant, pour protester contre la tentative que l'on a récemment faite de priver les Représentants du pays de cette liberté qui est indispensable au fonctionnement d'un gouvernement constitutionnel, et pour exprimer que vous êtes prêts à me donner votre appui pour le maintien de l'ordre public. Vous pouvez compter sur la ferme détermination que j'ai prise de persévérer dans la ligne de conduite que m'impose mon devoir comme Gouverneur Constitutionnel et de coopérer cordialement avec les autres branches de la législature dans la passation de mesures propres à promouvoir le bien public et à développer les ressources de cette magnifique province.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A une Adresse des habitants de la Longue-Pointe, signée par M. le Curé et 233 autres personnes; et à une autre Adresse des habitants de Ste Geneviève, signée par M. le Curé, M. Jobin, M. P. P., et 190 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait faire la réponse suivante:

MESSIERS,
J'ai à vous prier d'accepter pour vous et pour les habitants de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, les sincères remerciements du Gouverneur-Général, pour l'expression de leur loyauté et de leur attachement à Notre Souverain, et de leur approbation complète et entière de son administration du Gouvernement, ainsi que de leur sympathie pour les insultes auxquelles Son Excellence a été exposée et de leur détermination à maintenir et faire respecter l'ordre, les lois, la constitution et la paix de cette Province. Vous voudriez bien aussi faire parvenir l'expression de ces sentiments de Son Excellence aux signataires des Adresses des habitants de la Longue-Pointe et de Ste. Geneviève, transmises par votre lettre du 8 courant.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

Lieut.-Col. Jobin, M. P. P.
A une Adresse des habitants des Paroisses de St. Flavien et de Ste. Croix, signée, par M. le Curé et 1287 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait réponse dans les termes suivants:

MESSIERS,
Le Gouverneur-Général me charge de vous faire agréer et de vous prier de présenter à vos paroissiens qui ont signé l'Adresse que vous avez transmise, ses meilleurs remerciements des sentiments de loyauté envers la Couronne Britannique, de reconnaissance pour la conduite de Son Excellence dans le Gouvernement, et de sympathie pour sa personne qu'il exprime la dite Adresse, en même temps que la détermination des signataires de prêter main forte, au besoin, au maintien de l'ordre constitutionnel et de la paix publique.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.
J. LESLIE, Secrétaire.

Messire J. B. Potvin, Curé, Ste. Croix, Dist. de Québec
A une adresse votée dans une assemblée publique des habitants du comté de Glengarry, et présentée par une députation de dix personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse qui suit:

Braves de Glengarry,
Mon cœur est vivement ému à la lecture de votre adresse noble et patriotique. J'y reconnais des preuves de cette forte intelligence qui met les hommes de notre race en état de priser comme ils doivent l'être les bienfaits d'une liberté bien ordonnée, et de ce vif sentiment d'attachement aux principes qui les porte à ne reculer devant aucun sacrifice que le devoir prescrit. Les braves de Glengarry n'ont pas besoin de récapituler leurs services. Il faut que celui-là ignore l'histoire du Canada qui ne sait pas combien ils ont fait pour leur souverain et leur pays. Vous habitez ici un magnifique pays; une terre remplie d'espérances, où vos enfants ont assez d'espace pour s'accroître et se multiplier, et pour devenir avec l'aide de Dieu plus grands et plus prospères que vous-mêmes. Mais je suis convaincu que nul charme moins puissants que le doux et aimable contrôle de ces institutions libérales dont l'Angleterre a l'orgueil et le privilège de doter ses enfants, n'assurera le développement paisible de ses ressources sans égales, ou ne liera ensemble comme une famille heureuse et unie les divers races dont se compose cette communauté. J'ai agi d'après cette conviction en travaillant pendant tout le cours de mon administration à vous assurer tous les avantages d'un gouvernement constitutionnel. C'est vraiment pour moi un sujet de plaisir d'apprendre que vous appréciez mes efforts; vous pouvez compter que je ne les ralentirai pas. Je réclame pour moi quelque chose de l'esprit qui vous anime; du dévouement pour une cause que je crois être juste; du courage pour affronter, si la chose est nécessaire, le danger et même les reproches dans sa défense; et une foi inébranlable que Dieu protège le juste droit.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A une adresse du comté de Leeds, signée par 3634 personnes, et présentée par 51 députés, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante:

MESSIERS:—Il est vraiment flatteur que les habitants loyaux et intelligents du comté de Leeds viennent de l'avant en aussi grand nombre, et avec un enthousiasme aussi généreux; pour exprimer leur confiance dans mon administration du gouvernement, leur désapproba-

tion de la tentative de dissolution de la législature, et de leur approbation de la conduite de Son Excellence dans le Gouvernement, et de leur sympathie pour sa personne qu'il exprime la dite Adresse, en même temps que la détermination des signataires de prêter main forte, au besoin, au maintien de l'ordre constitutionnel et de la paix publique.